

HECTARE
URBANISME DURABLE

1. Acte d'Engagement

**MAITRE D'OEUVRE
BBASS**

**GEOMETRE
BBASS**

**C.SPS
A DEFINIR**

COMMUNE : MONTPELLIER

DEPARTEMENT : 34

OPERATION : Lotissement " Mélodie "

ENTREPRISE :

Sarl FTPH

Lot :

Terrassement – Voirie – Réseaux humides

SARL FTPH
ZAE Cresse St Martin
34660 COURNONSEC
Tél. : 04 67 85 43 04
SIRET : 827 854 563 00018 APE : 4312A

ETABLI PAR :

J. LEDOUX

INDICE :

A

SAS HECTARE
75 rue ZI les Portes Domitienne BP30020 - 34741
VENDARGUES

DATE :

22/02/2021

34.40

1.3.4. SECURITE DU CHANTIER

L'Entreprise titulaire du présent lot est tenue de respecter rigoureusement toutes les obligations en matière de protection de la santé, de sécurité et d'environnement.

Elle est responsable de la sécurité de son personnel et des tiers, notamment au cas où elle porterait atteinte, de quelque façon que ce soit, à la sécurité de tout intervenant sur le chantier.

Elle s'engage notamment à respecter :

- La législation en vigueur ;
- Le plan général de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé ;
- La remise au coordonnateur de sécurité, conformément aux dispositions de la Loi N° 93-1418 du 31/12/93 et ses décrets d'application, de son Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé, avant toute exécution de ses prestations sur le chantier ;
- Tous personnels présent sur chantier devra faire l'objet d'un accueil précisant les règles de sécurité ainsi que les spécificités du chantier, les accueils chantier seront consignés et consultables sur chantier ;
- Les dispositifs mis en place par les autres entrepreneurs, et à remettre en place les dispositifs existants déplacés, modifiés ou supprimés par lui pour les besoins de son exécution ;

1.3.5. QUALIFICATION DE L'ENTREPRISE

L'Entreprise titulaire du présent lot certifie être en possession des qualifications professionnelles requises pour la réalisation des ouvrages dont il s'agit.

Elle est tenue de joindre les attestations et qualifications professionnelles, en cours de validité, au présent marché.

1.3.6. ASSURANCES DE L'ENTREPRISE

L'Entreprise titulaire du présent lot certifie être titulaire des assurances couvrant la responsabilité civile et professionnelle pour des travaux au moins équivalents à ceux du présent marché.

Elle est tenue de joindre les attestations d'assurances ci-dessus au présent marché.

Ces attestations devront émaner des différentes compagnies d'assurance concernées.

A ce titre, elle communique au Maître de l'Ouvrage, pour l'ensemble des risques à assurer, un original comportant les mentions suivantes :

- Qualification professionnelle ou activités couvertes par la police,
- Détail et montant des garanties de la police,

et de plus, pour l'assurance décennale :

- La notion de déclaration d'Ouverture de Chantier comme critère d'application de la garantie (ou les coordonnées spécifiques du chantier).

La production des attestations précitées conditionne la validité du présent marché.

1.3.7. LEGISLATION SOCIALE

L'Entreprise titulaire du présent lot déclare être à jour de l'ensemble de ses cotisations, et certifie être en mesure de produire la preuve sur simple demande du Maître d'Ouvrage.

Il est rappelé que le **travail clandestin est formellement interdit**, aussi bien pour l'Entreprise, titulaire du marché, que pour l'ensemble des sous-traitants qui interviendraient pour son compte, et dont elle assure l'entière responsabilité.

L'attestation sur l'honneur jointe en annexe 1 doit obligatoirement être jointe, remplie, au présent marché.

- Fascicules CCTG relatifs aux travaux engagés ;

4.3. PIECES CONTRACTUELLES PARTICULIERES

Voir C.C.A.P. et pièces du dossier marché.

Les pièces techniques jointes au dossier sont données à titre indicatif et ne peuvent en aucun cas relever l'Entreprise de sa responsabilité de vérifier par ses soins les éléments qu'il juge utile.

Pièces écrites

1. ACTE D'ENGAGEMENT
2. CCAP
3. ANNEXES AU CCTP :
 - . DESCRIPTIF DETAILLE DES PRIX
 - . ETUDES DE SOL
 - . PRESCRIPTIONS TECHNIQUES SMEA
 - . DOSSIER LOI SUR L'EAU

Plans techniques

1. Plan de situation
- 2.1. Plan d'Etat des lieux et d'implantation des profils en long
- 2.2. Profils en long des voies
- 2.3. Profils en travers des voies
- 2.4. Coupes de coordination et limites de tranche
- 3.1. Plan des réseaux humides
- 3.2. Profils en long réseau Eaux Usées
- 3.3. Profils en long réseau Eaux Pluviales
- 4.1. Plan des réseaux Télécommunication et Eclairage
- 4.2. Plan du réseau Basse Tension (CESML)

5 / PRIX

5.1. PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE

Le prix est ferme, global forfaitaire non révisable et non actualisable.

Les montants détaillés ci-dessous incluent l'ensemble des frais divers mentionnés dans le CCAP, et notamment tous les frais relatifs aux essais, plans d'assurance qualité, autocontrôles et contrôles techniques, à effectuer par l'application de la législation en vigueur et notamment de la loi 78-12 du 04/01/1978.

LOT VOIRIE – RESEAUX HUMIDES

MONTANT MARCHÉ BASE HT	96 111,00 €
TVA 20 %	19 222,20 €
MONTANT TTC	115 333,20 €

Soit en toutes lettres TTC : Cent quinze mille trois cent trente trois euros et vingt centimes

5.4. DELAIS D'EXECUTION DES TRAVAUX

Le délai d'exécution des travaux est de - **mois (dont 15 jours de préparation)** suivant le planning des travaux.

36 A7